

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: 14

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

N° 14. Lausanne, le 11 Juillet 1868. XIII^e Année.

SOMMAIRE. — A propos des nouveaux règlements d'exercice pour l'infanterie suisse. (*Fin.*)

SUPPLÉMENT. — **REVUE DES ARMES SPÉCIALES.** — Connaissance et entretien des fusils se chargeant par la culasse. (*Fin.*) — † Richard Wieland. — Nouvelles et chronique.

A PROPOS DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS D'EXERCICE POUR L'INFANTERIE SUISSE.

(*Fin.*)

j) *La colonne par files.* Voici, pour le coup, une vraie nouveauté, une des triomphantes créations du projet. Il supprime la dénomination et la notion habituelle de *marche par le flanc* pour la remplacer par celle de *colonne par files*, sur deux et sur quatre rangs. Or il y a, dans cette innovation, à la fois une illusion et une confusion, menant toutes deux à de réels dangers. L'illusion consiste à croire ou à faire croire qu'on supprimera les inconvénients de la marche de flanc, en en supprimant le nom et pas la chose. La confusion consiste à avoir dorénavant un même mot dans le règlement pour désigner des formes complètement différentes et qu'on doit pouvoir distinguer dans le langage militaire. Ce qu'on a appelé et ce qu'on appelle encore *colonne*, en terme de tactique réglementaire, réunit diverses propriétés caractéristiques qui manquent toutes à ce qu'on appelle *colonne par files*. La première colonne, par division, compagnie, peloton ou section, suppose une série d'*unités* les unes derrière les autres, ayant chacune son chef sur le front et ses guides aux ailes, passant à la ligne par un déploiement ou par des conversions de chaque unité, et pouvant combattre dans cette formation. La prétendue colonne par files n'a rien de sem-